



avis à victime de se constituer partie civile

Par **Belema**, le **18/03/2019** à **13:00**

bonjour , mon fils de 16ans a commis des violences à la maison dont violences sexuelles sur moi sa mère

j ai déposé plainte , mon fils est libre mais en foyer avec interdiction de s approcher de notre domicile ou jevis avec son jeune frère qui lui aussi a subi des violences de sa part (mais non sexuelles)

mon fils ainé est mis en examen pour viols , mais a un avocat

moi , je suis donc la victime , j ai la possibilité de me porter partie civile et d en prendre un moi aussi

dois je le faire ?

Merci votre réponse